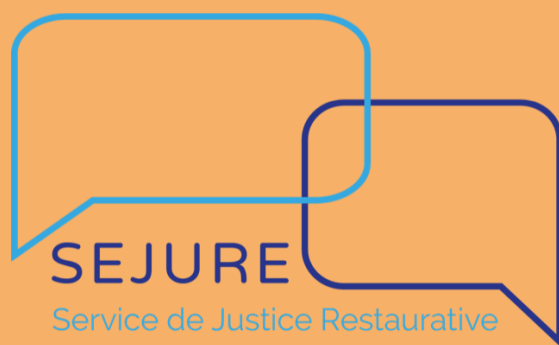




Centre de médiation asbl

2025

RAPPORT D'ACTIVITÉ



**SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE
PRÉPARATION À LA COMMUNICATION ENTRE
AUTEURS ET VICTIMES D'INFRACTIONS**

“ Libérer les mots
pour guérir les maux ”

SOMMAIRE

INTRODUCTION

L'ÉQUIPE DES FACILITATEUR·RICE·S AGRÉÉ·E·S DU SEJURE

1^{ère} partie : PARTIE QUALITATIVE

- a. Mise en route de l'adaptation du cadre légal de la justice restaurative
- b. Formation de l'équipe à l'approche relationnelle
- c. Lancement des « cafés restauratifs »
- d. Mise en place des « midis restauratifs »
- e. Projet de création d'un site internet dédié
- f. Activités complémentaires
 - i. Formations, interventions et actions de sensibilisation assurées par le SEJURE
 - ii. Séminaires, colloques, conférences et formations suivis par le SEJURE
 - iii. Comité de pilotage (COPIL)
 - iv. Organisations d'événements publics
 - v. Visibilité dans les médias
- g. Renforcement des coopérations interprofessionnelles
- h. Analyse qualitative
 - i. Limites rencontrées et principaux défis à relever

2^{ème} partie : PARTIE QUANTITATIVE

- a. Données statistiques – 2025
 - i. Justiciables initiateurs de la mesure
 - ii. Initiateur selon le stade de la procédure pénale
 - iii. Relais des demandes
 - iv. Typologie des faits concernés
 - v. Lien entre les justiciables
 - vi. Type de dyade souhaitée par l'initiateur
 - vii. Issue de la communication
- b. Récapitulatif des données statistiques 2021-2025
- c. Analyse des données

CONCLUSION

INTRODUCTION

Le Service de Justice Restaurative (ci-après « SEJURE ») est issu d'un projet pilote initié par le ministère de la Justice, avec pour objectif d'ancrer durablement la justice restaurative (ci-après « JR ») dans le paysage judiciaire luxembourgeois.

“Il s'agit d'un dispositif fondé sur le volontariat, qui offre un cadre sécurisé de dialogue — direct ou indirect — entre des personnes concernées ou affectées par un même fait. Encadré par des professionnels spécifiquement formés, ce processus permet d'aborder ensemble les répercussions, les attentes et les questions soulevés par ce qui s'est passé, dans le respect du rythme et des volontés de chacun.”

Ce projet a pris corps à travers la signature d'une convention de coopération entre le Ministère de la Justice et le Centre de Médiation ASBL, au sein duquel le SEJURE est hébergé. Cette initiative a marqué une étape essentielle vers l'institutionnalisation de la JR au Luxembourg.

Une mise en place progressive (2021-2022)

La seconde moitié de l'année 2021 a été consacrée à l'installation opérationnelle du service: élaboration d'outils de communication (flyers, brochures) et premières actions de sensibilisation. Dès 2022, le SEJURE a renforcé ses activités auprès des acteurs du système judiciaire et du secteur psycho-socio-éducatif, en multipliant les interventions ciblées et en s'impliquant davantage dans des réseaux professionnels.

Une reconnaissance accrue (2023)

L'année 2023 a constitué un tournant majeur dans le développement du service. Le volume de demandes a doublé, tandis que des avancées structurelles notables ont été réalisées : notamment la mise en place d'un agrément spécifique pour les facilitateurs. Ces évolutions ont renforcé l'autonomie du SEJURE et consolidé la reconnaissance de son rôle dans le système judiciaire.

Une année de consolidation (2024)

Dans la continuité des années précédentes, 2024 a été une année de consolidation du service, à la fois sur le plan institutionnel et dans les pratiques. En parallèle, l'équipe a continué à faire évoluer ses pratiques, notamment à travers la formation à l'approche relationnelle et la mise en place de temps d'échanges comme les cafés restauratifs et les midis restauratifs.

Le SEJURE a également poursuivi ses actions de sensibilisation, développé ses partenariats et cherché à être davantage identifié par les professionnels.

Une année de structuration et de déploiement (2025)

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité, avec une volonté de structurer davantage le service et de pouvoir répondre à une activité qui évolue. Le travail autour de la base légale s'est également poursuivi, et un avis sur le projet de loi a été réalisé, mobilisant une partie de l'équipe.

Enfin, le service se prépare à une évolution du cadre relatif aux mineurs, dans le contexte des projets législatifs en cours, impliquant une anticipation des modalités d'intervention et des liens avec les acteurs concernés. Le présent rapport d'activités 2025 s'organise autour de deux volets complémentaires : un volet qualitatif, mettant en lumière les actions menées, les initiatives, les partenariats et les principaux enjeux, et un volet quantitatif, proposant une analyse des données de l'année écoulée.

Il reflète un engagement constant en faveur d'une justice plus humaine, fondée sur l'écoute, la reconnaissance et la possibilité, pour chacun, d'engager un processus de restauration, d'abord personnel puis relationnel.

2

L'équipe des facilitateur·rice·s agréé·e·s du SEJURE



Anne
HERTZOG
facilitatrice agréée



Philipp
KÖNIG
facilitateur agréé



Jessica
LUISI
*facilitatrice agréée
et coordinatrice*



Jost
LÖSCHNER
facilitateur agréé



Diane
MEYER
facilitatrice agréée



Elisabeth
RIBEIRO
facilitatrice agréée



Marijana
SICAJA
facilitatrice agréée



Capucine
TERNYNCK
facilitatrice agréée

Tous les facilitateurs rattachés au SEJURE sont agréés par le ministère de la Justice, garantissant ainsi la reconnaissance officielle de leurs compétences. Ils ont suivi une formation initiale spécifique à la justice restaurative et bénéficient régulièrement de formations continues ainsi que de supervisions périodiques. Cette combinaison assure le maintien d'un haut niveau de professionnalisme, tout en favorisant l'actualisation constante des pratiques et la réflexion collective sur les enjeux rencontrés. L'année 2025 aura été marquée par l'arrivée de Katia TIBERI, coordinatrice qui remplace Jessica Luisi jusqu'en mars 2027.

3

1ère partie : Partie qualitative

Poursuite de l'adaptation du cadre légal de la justice restaurative

Dans la continuité des travaux engagés en 2023 et structurés en 2024, l'année 2025 a permis de poursuivre la réflexion autour de l'adaptation du cadre légal de la justice restaurative.

Une dynamique a continué de s'inscrire dans un dialogue continu avec le Ministère de la Justice et les différents acteurs concernés.

Au cours de cette année, une attention particulière a été portée à l'identification des points nécessitant des ajustements, notamment en ce qui concerne les modalités d'orientation des situations vers le SEJURE, les conditions d'intervention du service à différents stades de la procédure, ainsi que l'articulation avec les autres dispositifs existants.

En parallèle, le SEJURE a été amené à contribuer à la rédaction d'un avis relatif aux évolutions législatives en cours. Ce travail a permis de formaliser les retours d'expérience issus du terrain, de mettre en lumière les enjeux pratiques rencontrés dans la mise en œuvre des processus de justice restaurative et de proposer des pistes d'adaptation du cadre existant. Les facilitatrices Anne HERTZOG, Jessica LUISI et Capucine TERNICK ont réalisé la rédaction de l'avis du SEJURE relatif au projet de loi.

Les travaux ont également nourri une réflexion plus large sur la place de la justice restaurative dans le système judiciaire luxembourgeois, et la nécessité de bâtir un dispositif fiable et protecteur. Le rôle de la justice restaurative comme un droit supplémentaire aux attentes et besoins exprimés par les personnes concernées par une infraction a été réaffirmé.

Dans ce cadre, le SEJURE a poursuivi son implication active dans les échanges, notamment lors des rencontres avec le ministère de la justice, en veillant à faire remonter les réalités de terrain, les difficultés et freins rencontrés et les besoins identifiés. Cette contribution vise à garantir que les évolutions envisagées reposent sur une approche pragmatique, en adéquation avec les pratiques professionnelles et les enjeux opérationnels.

4

Formation de l'équipe : Analyse de la pratique et Victimologie

Dans la continuité des années précédentes, l'année 2025 a confirmé la place essentielle de la formation des facilitateurs dans le développement du SEJURE. Dans la continuité de l'année 2024, l'intervention de Catherine ROSSI et Serge CHARBONNEAU a été de nouveau sollicitée, apportant de nouveaux échanges et apports théoriques.

Serge Charbonneau, intervenant de terrain, formateur, superviseur et co-concepteur de l'approche relationnelle au sein du réseau Equijustice, est reconnu pour son expertise en matière d'accompagnement de dialogues dans des contextes sensibles et complexes.

Catherine Rossi est professeure à l'Université Laval, criminologue de formation, chercheuse spécialisée en justice réparatrice, et engagée dans des projets de terrain et d'enseignement qui relient étroitement pratique et recherche.



FORMATION CONTINUE 2025
VICTIMOLOGIE ET JUSTICE RESTAURATIVE
27 ET 28 OCTOBRE 2025 DE 9H À 17H30
POUR UN TOTAL DE 16 HEURES

PROGRAMME DE LA FORMATION

- VICTIMOLOGIE AU SENS LARGE**
 - Les définitions de la victime
 - Les conséquences du crime sur les victimes
 - Le phénomène de revictimisation ou victimisation secondaire
- LES VICTIMES EN JUSTICE RESTAURATIVE**
 - Les attentes des victimes
 - Les éventuels effets de la JR sur les victimes
 - approche générale
 - approche clinique

INFORMATIONS PRATIQUES

Formatrice: Mme Catherine ROSSI

- Professeur, programme de criminologie, École de Service social, Université Laval
- Chercheur régulier, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VFF)
- Chercheur associée, Centre international de Criminologie Comparée (CICC)
- Membre - Groupe de Recherche en droit des services financiers (GRDSF), Faculté de Droit, Université Laval
- Présidente - Organisme Viol-Secours (Centre d'Aide et de Lutte contre les agressions à caractère sexuel), Québec, QC
- Vice-Présidente - IFJR - France
- Membre du Conseil d'Administration - Centre de Services de Justice Réparatrice - Montréal, QC

Lieu: Centre de Médiation ASBL

Salle: Conférence au 2ème étage

Les facilitateurs agréés du SEJURE

87, ROUTE DE THIONVILLE
L-2611 LUXEMBOURG

27 48 34 64

SEJUREMEDIATION.LU

Deux temps forts ont structuré cette dynamique :

- une formation en septembre avec Serge Charbonneau, autour de l'approche relationnelle
- une formation en octobre avec Catherine Rossi, centrée sur la victimologie

Ces formations s'inscrivent dans une logique de professionnalisation continue, indispensable au regard de la spécificité des interventions en justice restaurative.

Les facilitateurs sont amenés à intervenir dans des situations souvent sensibles, impliquant des enjeux émotionnels, relationnels et parfois traumatiques.

Riche du partenariat avec le réseau Equijustice, acteur majeur de la justice réparatrice au Canada, le SEJURE a tenu à participer au congrès 2025.



Le SEJURE a participé à la conférence d'Estelle Zinsstag du 16 avril autour des liens entre féminisme(s), violences genrées et justice restaurative. Cet espace de dialogue a notamment rappelé combien il est essentiel de garantir un accès réel, sécurisé et éclairé à ces dispositifs de justice restaurative. Cela permet de mettre en évidence la nécessité de prendre en compte les vulnérabilités, les rapports de pouvoir et les spécificités des situations, en particulier dans les violences genrées. Ces apports viennent renforcer l'idée que la justice restaurative ne doit pas rester une possibilité théorique, mais devenir un droit effectivement accessible.

2025 a donc maintenu la voie de l'enrichissement mutuel issue de la collaboration Québec-Luxembourg, le partage de pratique et le développement de perspectives nouvelles pour la justice restaurative.

6

Poursuite des « cafés restauratifs »

L'ÉQUIPE DU SEJURE VOUS INVITE À SON

CAFÉ RESTAURATIF

Session PRINTEMPS - 2025

La justice restaurative
aux bénéfices des mineurs: Regards croisés
Quelle place au Luxembourg ?



Au Centre de Médiation asbl
87 Route de Thionville
L-2611 Luxembourg

Séance d'information et de partage
spécialement dédiée aux professionnel.le.s

Inscription via Eventbrite, par e-mail à sejures@mediation.lu ou par
téléphone au 27 48 34 64




Présentation du Café restauratif



Le Café Restauratif se veut un espace informatif et informel pensé pour favoriser les échanges entre professionnel.le.s autour des enjeux de la justice restaurative. Organisé par le SEJURE, ce rendez-vous vise à renforcer les liens avec les partenaires, à partager des informations clés et à approfondir des thématiques spécifiques liées à la justice restaurative. Il offre un cadre propice aux discussions, favorisant une réflexion collective et l'enrichissement des pratiques.

Thématique de la session

En Belgique, le choix d'un système protectionnel de justice pour mineurs a favorisé le développement de pratiques restauratrices dès la fin des années 50, bien avant leur reconnaissance légale en 2006. Aujourd'hui, ces dispositifs – notamment la médiation restauratrice/réparatrice et la Concertation Restauratrice en Groupe (CRG) – sont pleinement intégrés dans le parcours des jeunes en conflit avec la loi. Depuis 2018, ces démarches ne sont plus exclusivement initiées par les institutions judiciaires, mais peuvent aussi être sollicitées directement par les parties concernées. Cette session sera l'occasion d'informer les participant.e.s sur le fonctionnement des Services d'Actions Restauratrices et Éducatives (SARE), agréés en Fédération Wallonie-Bruxelles, en s'appuyant sur l'expertise de :

Mme Géraldine BODART - Directrice du Centre GACEP
Mme Joanne CESCOTTO - Directrice d'ARPEGE

Leurs interventions offriront un regard approfondi sur les méthodologies d'accompagnement des jeunes, en mettant en avant les outils et les approches spécifiques utilisés. Ces échanges constitueront une occasion précieuse d'alimenter la réflexion sur l'évolution des pratiques au Luxembourg, qui s'engage dans l'introduction d'un droit pénal pour mineurs, prévoyant des mesures de diversion. Bien que la justice restaurative soit déjà accessible aux mineurs à leur propre initiative, elle demeure encore trop peu utilisée. Quelles approches permettent de dépasser la seule réponse judiciaire? Quelle valeur ajoutée spécifique peut-elle offrir? Comment mieux adapter ces pratiques aux besoins des jeunes? Comment créer des espaces d'écoute et d'accompagnement plus efficaces?



Déroulement de la matinée

Le SEJURE vous invite à débiter cette session dans une atmosphère conviviale autour d'un petit-déjeuner offert.

Accueil: dès 9h00
Début de la session: 9h30

sejures@mediation.lu Tél. 27 48 34 64

Après le succès du premier Café restauratif, cette dynamique s'est poursuivie en 2025 avec l'organisation d'un nouveau rendez-vous consacré à la thématique : « La justice restaurative aux bénéfices des mineurs : regards croisés. Quelle place au Luxembourg ? » (24 avril 2025).

L'intervention et l'expertise de Mmes BODART (directrice du GACEP) et CESCOTTO, (directrice d'ARPEGE), ont permis d'ouvrir une interaction autour des méthodologies d'accompagnement en interrogeant les conditions de déploiement de la justice restaurative auprès des mineurs déjà pleinement intégrés dans le parcours des jeunes en conflit avec la loi en Belgique.

Ce temps restauratif s'est orienté autour d'une volonté de sensibilisation, de structuration des pratiques et de développement d'une culture restaurative articulée avec les dispositifs existants de la justice des mineurs et de la protection de l'enfance.

7

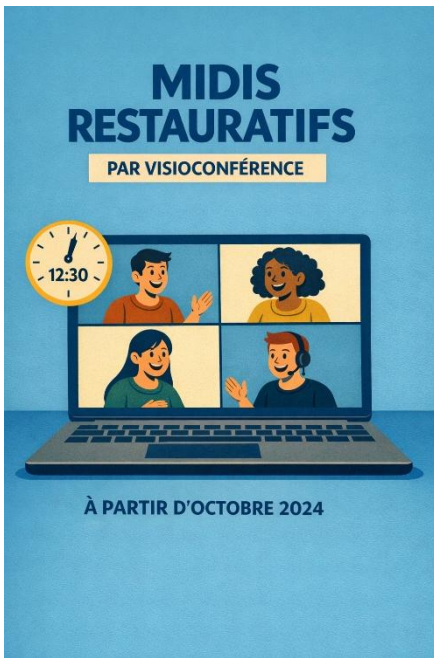
Mise en place des « midis restauratifs »

Ces temps d'échanges se sont maintenus en 2025, selon le même format souple et accessible en visioconférence.

Ces interactions ont continué à rythmer la vie du service, permettant de maintenir un lien régulier entre les facilitateurs avec les mêmes objectifs :

- Partager des questionnements issus de leurs accompagnements en cours,
- Engager une réflexion collective autour d'un dossier ou d'une thématique transversale,
- Solliciter ponctuellement un regard extérieur ou une supervision (par exemple avec Médiante ou Equijustice), renforcer les liens entre membres de l'équipe malgré des rythmes d'intervention différents.

Dans la continuité de 2024, les midis restauratifs se sont révélés très positifs, contribuant à consolider une dynamique d'équipe.



Création d'un site internet dédié

Au cours de l'année, nous avons constaté un besoin de plus en plus marqué de rendre la justice restaurative visible et compréhensible au Luxembourg. Cette réalité s'est imposée à travers nos échanges avec les partenaires, mais aussi au contact direct des personnes concernées, qui peinent encore à identifier ce qu'est la justice restaurative et à savoir vers qui se tourner.

Face à ce constat, nous avons engagé la création d'un site internet spécifiquement dédié à la justice restaurative. Cet outil vise à offrir un espace lisible, accessible et structurant, permettant à la fois d'informer, d'orienter et de mieux faire comprendre les enjeux de cette démarche.

Le site a été développé au cours de l'année 2025 et est actuellement en cours de finalisation. Il constitue un projet important pour le service, dont le déploiement complet et l'enrichissement se poursuivront tout au long de l'année 2026.





Formation – interventions – sensibilisation assurées

- 22 janvier 2025 : Présentation du SEJURE au Service d'assistance aux victimes de la traite d'êtres humains.
- 29 janvier : Présentation du SEJURE – SOLINA (Solina Solidarité Jeunes)
- 4 février 2025 : Formation à la justice restaurative à l'Institut de formation pénitentiaire
- 13 mai 2025 : Intervention lors de la journée CESAS – atelier justice restaurative
- 18 juin 2025 : échange interprofessionnel Croix Rouge et Riicht Eraus
- 19 juin 2025 : Formation spécialisée – Introduction à la justice restaurative (Département formation Police grand-ducale)
- 26 juin 2025 : Présentation du SEJURE à l'Association des Victimes de la Route
- 17 juillet 2025 : rencontre avec l'Association Alupse Cosmos
- 16 septembre 2025 : Présentation de la médiation et de la justice restaurative à l'École de Police (classe 1)
- 18 septembre 2025 : Présentation de la médiation et de la justice restaurative à l'École de Police (classe 2)
- 14 octobre 2025 : Intervention dans le cadre de la Semaine internationale de la médiation (Avesnes-sur-Helpe – France)
- 23 octobre 2025 : Formation spécialisée – justice restaurative (Département formation Police grand-ducale)
- 11 novembre 2025 : Atelier UNICEF dans le cadre du projet de loi n°7991 (justice des mineurs)
- 17 novembre 2025 : Organisation d'une matinée d'information à la Cité judiciaire, dans le cadre de la Semaine internationale de la justice restaurative



COPIL

- 26 février 2025 : COPIL #1
- 20 août 2025 : COPIL #2



Séminaires – Colloques – Conférences – Formations suivis

- 10 février / 30 avril 2025 : Participation à la formation Médiateur-ric-e s UNILU (renforcement des compétences théoriques et pratiques en lien avec la justice restaurative)
- 15-16 avril 2025: Participation au Congrès Équijustice – justice réparatrice et médiation
- 27 mars 2025 : Participation au colloque Réparer l'invisible – éclats de vie au cœur des traumatismes (Louvain-la-Neuve)
- 13 mai 2025 : Participation à la journée CESAS (ateliers et échanges interdisciplinaires – justice restaurative)
- 1er juillet 2025 : Workshop interne – Médiateur-ric-e-s et Facilitateur-ric-e-s (travail sur les pratiques et outils)
- 12 septembre 2025 : Formation continue analyse de la pratique professionnelle S. Charbonneau – équipe des facilitateurs SEJURE
- 27-28 octobre 2025 : Formation continue Victimologie et justice restaurative C. ROSSI – équipe des facilitateurs SEJURE



Réunions d'équipe des facilitateurs

- 24 février 2025 : Réunion des facilitateurs #1
- 7 juillet 2025 : Réunion des facilitateurs #2
- 29 septembre 2025 : Réunion des facilitateurs #3
- 16 décembre 2025 : Réunion des facilitateurs #4



Organisation d'événements publics

- 24 avril 2025 : 2e session du Café restauratif
- 17 novembre 2025 : Organisation d'une matinée d'information à la Cité judiciaire, dans le cadre de la Semaine internationale de la justice restaurative

Renforcement des coopérations interprofessionnelles et autres réunions

Partenariats institutionnels et associatifs

- 27 janvier 2025 : Rencontre avec la direction SOLINA
- 26 mars 2025 : Présentation du SEJURE – Centre thérapeutique (Kannerhaus)
- 26 juin 2025 : Rencontre avec l'Association des Victimes (AVE)
- 9 septembre 2025 : Échange avec ARUC – perspective de collaboration SEJURE

Avec l'administration pénitentiaire

- 23 janvier 2025 : Atelier de sensibilisation – Centre pénitentiaire de Luxembourg
- 4 février 2025 : Formation à la justice restaurative – Institut de formation pénitentiaire

Avec la Police grand-ducale

- 19 juin 2025 : Formation spécialisée – Introduction à la justice restaurative
- 16 septembre 2025 : Présentation médiation et justice restaurative – École de Police
- 18 septembre 2025 : Présentation médiation et justice restaurative – École de Police
- 23 octobre 2025 : Formation spécialisée – justice restaurative

Avec la magistrature et les acteurs judiciaires

- 17 mars 2025 : Entrevue avec le Service de Probation (SCAS)
- 26 février -20 août 2025 : COPIL – Ministère de la Justice

L'année 2025 confirme la pertinence et l'utilité de la justice restaurative. Les actions engagées – qu'il s'agisse du travail autour du projet de loi, des formations continues ou des espaces d'échange – montrent qu'elle répond à un besoin réel de dialogue et d'accompagnement au sein du système judiciaire.

Le SEJURE observe une ouverture croissante des partenaires institutionnels ainsi qu'un intérêt renforcé des professionnels du champ psycho-socio-éducatif et judiciaire. La multiplication des temps de rencontre a contribué à consolider la légitimité de la démarche. Toutefois, des freins persistent : la justice restaurative demeure parfois mal comprise, encore associée à une alternative « douce » à la sanction ou confondue avec la médiation pénale. Ces représentations soulignent la nécessité de poursuivre les efforts de clarification et de sensibilisation.

En interne, les moments partagés notamment lors des formations ont permis de renforcer la cohésion de l'équipe et de faire évoluer les pratiques de manière collective. Cette dynamique a contribué à garantir la qualité des accompagnements tout en soutenant les facilitateurs dans une pratique exigeante, tant sur le plan professionnel qu'humain.

2ème partie : Partie quantitative

Données statistiques de l'année 2025

Justiciables initiateurs

Auteurs	4
Auteur détenu	3
Auteur non-détenu	1
Victimes	4
Victime directe	2
Proche de la victime	2
TOTAL GÉNÉRAL	8

Initiateur selon le stade de la procédure pénale

Initiateur Stade de la procédure	Prévenus/ Auteurs	Victimes	Proche des deux justiciables	Total général
Avant-jugement	4	1	2	7
Avant poursuites	1	1	2	4
CSS/Non-lieu	0	0	0	0
Poursuites-Jugement	3	0	0	3
Après-jugement	0	1	0	1
Exécution de la peine	0	1	0	1
Post-judiciaire	0	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL	4	2	2	8

Données statistiques de l'année 2025 (Suite)

Typologie des faits concernés

Infractions à caractère sexuel	3
Escroquerie / Délit	1
Braquage	1
Violences conjugales	1
Calomnie/harcèlement	1
Accident de la circulation	1
TOTAL GÉNÉRAL	8

Liens entre justiciables

Aucun lien entre les justiciables	4
Cercle de connaissances	0
Cercle familial /conjugal	4
TOTAL GÉNÉRAL	8

Type de dyade souhaitée

Auteur détenu - Victime directe	2
Auteur non-détenu- Victime directe	1
Auteur détenu - Victime indirecte	1
Auteur non-détenu - Proche de victime directe	0
Victime directe - Proche de victime directe	0
Victime directe - victime directe	0
Victime direct - Auteur non détenu	2
Proche de la victime- auteur direct	2
TOTAL GÉNÉRAL	8

Demande non recevable libération	2
Échange	0
Sans nouvelles d'une des parties (Interruption)	2
Non réponse de l'autre partie	1
En cours	3
TOTAL GÉNÉRAL	8

Récapitulatif des demandes introduites pour la période 2021-2025

On observe une progression constante des sollicitations au fil des années :

- 2021 : 2 demandes
- 2022 : 4 demandes
- 2023 : 6 demandes
- 2024 : 7 demandes
- 2025 : 8 demandes

Cette dynamique croissante traduit une meilleure connaissance du dispositif, un intérêt grandissant pour la justice restaurative, ainsi qu'une reconnaissance progressive de sa pertinence dans différents contextes. Malheureusement, une demande n'a pu être traitée du fait de l'impossibilité matérielle de contacter l'initiateur de la demande (libéré) et une autre mesure (2023) est toujours en cours.

L'analyse des données 2025 met en évidence des évolutions contrastées. Les demandes de justice restaurative se répartissent à différents stades de la procédure, traduisant une utilisation plus diversifiée du dispositif.

On observe par ailleurs une présence régulière de situations liées aux violences sexuelles et intrafamiliales, ainsi qu'un nombre significatif de demandes émanant de personnes incarcérées, pour lesquelles la justice restaurative constitue un espace d'expression particulièrement important.

L'année 2025 confirme également une augmentation significative des sollicitations de la part de victimes ou proches de victimes, en lien avec le travail de sensibilisation et de communication mené par le service, qui contribue à une meilleure identification du dispositif. Les typologies d'infractions rencontrées témoignent par ailleurs de la diversité des situations traitées, allant de faits graves à des situations relationnelles plus diffuses, ce qui souligne la capacité d'adaptation de la justice restaurative à différents contextes.

Toutefois, la mobilisation de la justice restaurative en amont des procédures reste encore limitée, ce qui souligne la nécessité de poursuivre les efforts de sensibilisation auprès des professionnels concernés. Cette marge de progression apparaît comme un levier important pour permettre une mobilisation plus précoce du dispositif, lorsque cela répond aux besoins des personnes impliquées.

L'année 2025 s'inscrit dans une dynamique de consolidation pour le SEJURE. Au fil des mois, le service a continué à prendre sa place, à travers le renforcement des partenariats, les actions de formation et les nombreux temps d'échange mis en place. Ces évolutions ont permis de mieux faire connaître la justice restaurative et de confirmer qu'elle répond à un besoin réel sur le terrain.

Dans le même temps, plusieurs défis restent bien présents : la justice restaurative demeure encore peu visible, parfois mal comprise, et nécessite un travail constant de clarification. La question des ressources humaines et celle de l'évolution du cadre légal restent également des enjeux importants pour les années à venir.

Le SEJURE continue de porter une approche centrée sur les personnes, en accordant une place essentielle à la parole, à l'écoute et à la prise en compte des vécus. La poursuite de cette dynamique dépendra autant de la qualité du travail mené au quotidien que de la place qui sera accordée à la justice restaurative dans le paysage institutionnel luxembourgeois.

Au fil de l'année, un point est apparu avec de plus en plus d'évidence : l'importance pour les facilitateurs d'être rattachés à un service dédié. La justice restaurative ne se limite pas à des interventions ponctuelles ; elle s'inscrit dans des situations souvent complexes, qui demandent du temps, de la cohérence et un cadre solide.

Le fait de travailler au sein d'une même structure permet de ne pas rester seul face aux situations. Les échanges réguliers, les temps de supervision et les discussions collectives sont essentiels pour prendre du recul, partager les expériences et ajuster les pratiques

Cela contribue également à structurer une approche cohérente de la justice restaurative, fondée sur des principes partagés et une réflexion collective. Inscrite dans un cadre clair et porté par une dynamique d'équipe, la justice restaurative gagne en lisibilité et en crédibilité auprès des partenaires institutionnels. Cette structuration apparaît aujourd'hui essentielle pour garantir la qualité, la rigueur et la continuité des démarches engagées, au bénéfice des personnes concernées.



Centre de Médiation a.s.b.l.

87, Rte de Thionville
L-2611 Luxembourg
+352 27 48 34 64
sejure@mediation.lu
www.sejure.lu
